

Reconstruction de la ligne électrique très haute tension entre Lille-Arras

Renforcement à 400 000 Volts entre les postes d'Avelin et Gavrelle

DÉBAT public

Journal du DÉBAT PUBLIC

1



Michel Giacobino
Président de la Commission particulière du débat public Lille-Arras THT

La Parole est à vous !

Bienvenue dans le débat public sur la reconstruction de la ligne électrique à très haute tension entre Avelin et Gavrelle.

Les projets d'envergure d'équipement et d'aménagement du territoire concernent chacun d'entre nous. Depuis 1995, la Commission nationale du débat public (CNDP) s'attache à consulter la population sur ce genre de projets avant toute décision. Elle a confié en 2011 l'organisation d'un débat public sur la reconstruction de la ligne à très haute tension entre Lille et Arras.

Ce projet aura de nombreuses conséquences sur le territoire, en matière d'environnement, de santé, mais ouvre également un débat plus large sur la distribution de l'énergie.

Un exercice de démocratie participative

Le débat public sera l'occasion de prendre connaissance du projet et des avis et positions de chacune des parties concernées, particuliers, associations, représentants des milieux économiques et agricoles, chefs d'entreprises et bien évidemment, des élus du territoire. L'opinion de chacun, et les avis

argumentés émis pendant le débat seront traduits dans un compte-rendu qui sera adressé au maître d'ouvrage à la fin du débat. Il devra alors prendre en compte ces apports afin d'éclairer sa décision de poursuivre ou non le projet, ainsi que les conditions de sa réalisation, le cas échéant.

Une commission indépendante et neutre

La Commission particulière de débat public que je préside aura à cœur de respecter les principes érigés par la CNDP, c'est-à-dire la neutralité, l'équité envers les participants, l'indépendance vis-à-vis des responsables du projet et la transparence.

Nous vous invitons donc à prendre part au débat, en participant aux réunions publiques, en posant des questions ou en apportant une contribution, en écrivant à la CPDP par courrier ou par mail.

Nous espérons vous voir nombreux à ces rendez-vous démocratiques.

Réunion d'ouverture

jeudi 12 octobre 2011

Salle des fêtes - Hénin-Beaumont

La décision d'organiser un débat public

Extraits de la décision de la CNDP du 5 janvier 2011 :

- considérant qu'en concourant à l'équilibre général du réseau national et en apportant des possibilités supplémentaires d'échange transfrontalier le projet revêt un caractère d'intérêt national,
- considérant que les enjeux socio-économiques du projet sont importants, s'agissant de la sécurité d'alimentation électrique des agglomérations de Lille et d'Arras et de l'augmentation des transits liés aux nouvelles installations de production électrique prévues dans la région Nord-Pas de Calais,
- considérant que les impacts du projet sur l'environnement peuvent être significatifs si le futur tracé s'écarte du tracé actuel, décide : le projet de reconstruction de la ligne de grand transport d'électricité entre Lille et Arras doit faire l'objet d'un débat public que la Commission organisera elle-même et dont elle confiera l'animation à une commission particulière.

La CNDP a complété sa décision le 6 juillet 2011.

Extrait : "La Commission considère le dossier du maître d'ouvrage comme suffisamment complet pour être soumis au débat public, sous réserve que soient présentés et mis en discussion à l'occasion du débat les mesures compensatrices et leur coût."

cndp

Commission particulière

du débat public
Lille-Arras THT

www.debatpublic-lillearrastht.org

Les étapes clés du débat

▼ Avant le débat

RTE, le maître d'ouvrage, a réalisé un dossier de présentation du débat qui a été considéré comme "suffisamment complet" par la CNDP lors de sa séance du 6 juillet 2011 sous réserve que soient présentés et mis en discussion à l'occasion du débat les mesures compensatrices et leur coût."



▼ Pendant le débat

Le débat se tiendra du 12 octobre 2011 au 3 février 2012. Huit réunions seront organisées sur le territoire concerné par le projet. Trois thématiques ont été dégagées par la CPDP et feront l'objet de réunions spécifiques, où des spécialistes extérieurs seront sollicités afin d'apporter leur éclairage ou approfondir certains aspects du projet.

▼ Après le débat

A compter de la fin du débat, la CPDP aura deux mois pour établir un compte-rendu détaillé et la CNDP dressera le bilan. RTE devra ensuite, dans les 3 mois suivants, indiquer les suites données au projet, justifiées en fonction du compte-rendu du débat.

Débat public : mode d'emploi

On parle de plus en plus de démocratie participative, mais la procédure de débat public par CPDP reste méconnue. Mode d'emploi de cette procédure exceptionnelle.



Qu'est-ce qu'un débat public ?

Le débat public est un temps consacré à la concertation au cours duquel chacun est amené à s'informer d'un projet et à donner son avis sur un projet d'équipement et d'aménagement du territoire d'intérêt national, susceptible d'avoir des impacts sociaux, économiques ou environnementaux importants.

Il est organisé par la Commission nationale du débat public (CNDP) qui a été créée par la loi dite Barnier de 1995 et est devenue en 2002 une autorité administrative indépendante. Elle doit être saisie dans certains cas (projet de plus de 300 millions d'euros, projet qui comporte des impacts importants...) et décide s'il y a lieu d'organiser un débat public. Quand c'est le cas, elle confie son organisation à une Commission particulière (CPDP).

Les objectifs du débat

Le débat Lille-Arras THT va permettre au porteur de projet, RTE (Réseau Transport Electricité), d'en justifier l'utilité, de présenter les zones d'étude, et d'écouter les attentes et suggestions de chacun pour mieux le définir en amont de sa réalisation.

Qui fait quoi ?

L'animation du débat public a donc été confiée à la CPDP qui a plusieurs missions :

- organiser et animer le débat en veillant à la liberté d'expression mais aussi à la sérénité des échanges.
- Diffuser une information complète et objective.
- Mettre en place des outils favorisant la participation de tous.
- Établir dans les deux mois après la clôture du débat un compte-rendu qui représentera les opinions et arguments exposés. La CPDP ne se prononce pas, mais retranscrit les thèmes relevés lors du débat et rend compte de manière qualitative et quantitative de son organisation.

Qui est concerné par le débat ?

Tout le monde peut participer aux réunions publiques. De plus, aucune voix n'est prépondérante et chacun peut poser une question, émettre un avis ou prendre la parole.

Calendrier des réunions

Date	Type de réunion	Heure et lieu
12 octobre	Réunion d'ouverture Présentation générale du projet	18h30 - Hénin-Beaumont Salle des fêtes
3 novembre	Réunion thématique : énergie	18h30 - Lille IESEG
17 novembre	Réunion thématique : environnement	18h30 - Arras Salle sud des Bonnettes
1er décembre	Réunion thématique : santé	18h30 - Courcelles-lès-Lens Salle des fêtes
14 décembre	Réunion de proximité	18h30 - Phalempin Salle des fêtes
5 janvier	Réunion de proximité	18h30 - Gavrelle Salle des fêtes
18 janvier	Réunion de proximité	18h30 - Leforest Salle des fêtes
2 février	Réunion de clôture	18h30 - Oignies Salle des fêtes

Toutes ces réunions, y compris les réunions thématiques, permettent au public de s'exprimer sur tous les aspects du sujet. Elles sont gratuites et ouvertes à tous.

N'hésitez pas à venir poser vos questions et donner vos avis. Les débats feront l'objet de comptes-rendus exhaustifs qui seront mis à disposition de tous sur le site Internet de la CPDP.

Présentation de la Commission particulière

La CPDP Lille-Arras THT se compose de 6 membres issus d'univers différents, choisis pour leurs approches complémentaires du débat.

- ▼ **Michel Giacobino** est le président de la CPDP. Il est ingénieur général des Ponts et Chaussées honoraire, ancien élève de l'école Polytechnique et de l'Ecole nationale des Ponts et Chaussées.
- ▼ **Ariane Métails** est consultante. Elle est titulaire d'un Master de sciences sociales économique et politiques avec réalisation d'un mémoire sur « le rôle de l'écologie dans la démocratisation du débat public ».
- ▼ **Violette Le Quéré-Cady** est illustratrice et scénariste de bande dessinée dont une collection scientifique et pédagogique en collaboration avec des chercheurs (thèmes : l'eau, le sol, les OGM, le clonage...).
- ▼ **Elisabeth Ascher-Campagnac** est sociologue et directrice de recherche à l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées.
- ▼ **Claude Brulé** est Ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat en retraite. Il est également commissaire-enquêteur.
- ▼ **Pierre Lorent** est conseiller en prévention et expert en sécurité et santé sur les lieux de travail. Il est de nationalité belge.

Les cinq principes du débat public

Le débat public organisé par la CNDP est régi par 5 principes que devra respecter la Commission particulière :

▼ Équivalence

La CPDP garantit à toute personne la possibilité de s'exprimer, de poser une question, d'émettre un avis ou une proposition. Les prises de parole en réunion publique ne suivent pas de protocole particulier.

▼ Transparence

La CPDP veille à la clarté et à l'accessibilité des différents messages, sans privilégier quiconque. Sur le fond, elle exige des participants aucune rétention d'information et rend compte du débat à sa clôture. Sur la forme, l'anonymat est proscrit et les orateurs doivent se présenter.

▼ Argumentation

Organisé en amont de la décision, le débat sera riche si les points de vue sont confrontés et sera crédible si les opinions ou propositions sont véritablement argumentées. La CPDP l'exigera de l'ensemble des intervenants.

▼ Indépendance

La CPDP est indépendante des pouvoirs publics et du maître d'ouvrage avec lequel elle n'a ni intérêts passés, présents ou futurs. Ses membres sont indemnisés par la Commission nationale selon un barème réglementé, sans relation avec la suite du projet. Le maître d'ouvrage finance, quant à lui, l'organisation matérielle du débat.

▼ Neutralité

La CPDP est mandatée par la Commission nationale pour animer le débat, sans prendre parti entre les différentes positions. Elle rendra compte objectivement de ce qui a été exprimé à l'issue du débat sans émettre d'avis ou de jugement de valeur.

S'informer et participer

Pendant toute la durée du débat, restez informé du déroulé et prenez part grâce aux outils mis en place par la CPDP

Les réunions publiques

Elles sont le premier moyen d'information et de participation. Tout le monde y est invité et peut prendre part au débat et poser des questions, à condition de traiter le sujet et de respecter les points de vue de chacun.

Cahiers d'acteurs

Les personnes morales (Institutions, associations,...) peuvent également constituer un cahier d'acteur afin de développer leur point de vue et leurs arguments. Le contenu est validé par la CPDP qui veille à ce que l'argumentation soit bien respectée et que les propos traitent bien le sujet du débat sans diffamation. L'impression et la diffusion de ces cahiers sont prises en charge par la CPDP selon le principe d'équivalence. Les cahiers d'acteurs sont distribués sur le lieu des réunions publiques, disponibles sur le site Internet de la CPDP et à tous ceux qui en feront la demande.

Site Internet

Il permet à chacun de lire la transcription des réunions précédentes ou de déposer ses questions et avis.

Se tenir informé de l'avancée du débat

Vous retrouverez tous les documents du débat (dossier du maître d'ouvrage, journaux du débat, cahiers d'acteurs...) sur le site Internet de la CPDP : www.debatpublic-lillearrastht.org
Par ailleurs, vous retrouverez à chaque parution le journal du débat dans votre boîte aux lettres.

cndp

Commission particulière

du débat public
Lille-Arras THT

2400 Tour Lille europe
11, Parvis de Rotterdam
59777 Euraille - Tél 03 59 09 68 59
contact@debatpublic-lillearrastht.org

Directeur de la publication : Michel Giacobino
Rédaction : Marielle Timme
Conception et réalisation : Résonance
Impression : Imprimerie l'Artésienne
Tirage : 60000 exemplaires
Imprimé sur papier recyclé
Ne pas jeter sur la voie publique

www.debatpublic-lillearrastht.org